



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par la soussignée, Maryse Allard, Greffière-Trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le conseil municipal de cette municipalité a adopté lors de sa session ordinaire du conseil tenue le 6^{ième} jour du mois de juin, deux mille vingt-deux (2022-06-06), un règlement portant le # 454-2022.

Objet : « Règlement relatif à la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts »

Il s'agit d'un règlement concernant la conduite durant les débats du Conseil municipal ainsi que pour le maintien du bon ordre et la bienséance pendant les séances

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer au site Internet de la municipalité, soit : www.saint-alexis-des-monts.ca, ou à nos bureaux au 101 rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts.

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts.
Ce 7^{ième} jour de juin 2022 (2022-06-07)


Maryse Allard
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 7^{ième} jour de juin 2022 (2022-06-07).

Signé :


Maryse Allard
Greffière-trésorière